



## Aide financière du père pour mes enfants

Par **sandybaby**, le **17/05/2008 à 09:26**

Bonjour,rrnrJe me suis séparée du père de mes enfants il y a peu. Quant bien même cette situation était inévitable elle a pris fait et cause de façon un peu brutale.rnJ'ai en effet mis mon ex-conjoint à la porte après qu'il eu une nouvelle fois passé toute une nuit dehors, sans m'en prévenir alors qu'il prétendait sortir pour acheter des cigarettes. Ce n'était pas le première fois, ajoutez à cela des infidélités, un refus de quitter le domicile, malgré tout s'en était trop!!rnAujourd'hui il me reproche ce fait et refuse de m'octroier une aide financière destinée à élever ses enfants.rnPour info, nous n'étions pas mariés et même si les enfants portent mon nom, il les a légalement reconnus. Il touche par ailleurs un salaire supérieur au mien de 350€/mois. Il argue que des membres de ma famille sont susceptible de me venir en aide au besoin et que lui n'a personne. Par ailleurs il me dit que si j'ai besoin de quelque chose pour les enfants je n'ai qu'à lui demander et que s'il juge que cette demande est justifiée, qu'il me soutiendra sans quoi je n'ai qu'à me débrouiller puisque c'est moi qui ai voulu cette situation et qu'en aucun cas il ne me fera bénéficier d'un virement mensuel.rnIl prétend s'être renseigné a cet effet, et m'assure qu'il n'a a me verser aucune somme. rnIl me semble à moi que ces informations sont erronées.rnJe suis sur le point de consulter un JAF afin que ce dernier statue sur les droits et obligations de chacun, mais souhaiterait tou de même savoir un peu à quoi je doit m'attendre. Ceci me semble d'autant plus important que le père de mes enfants semble bien décidé à me mettre moultes batons dans les roues.rnEn conclusion sachez aussi que la première fois qu'il apais les enfants à son domicile, je lui fourni de faire dormir et manger les enfants, lui n'en ayant soit disant plus les moyens.rnrnVous remerciant par avance pour toute l'aide que vous voudrez bien m'apporter

Par **Visiteur**, le **17/05/2008 à 12:18**

Bonjour,  
Continuez votre action et bon courage, vous obtiendrez cette aide, elle est obligatoire.

Par **sandybaby**, le **17/05/2008 à 18:41**

Merci beaucoup pour vos encouragements, car il semble que la bataille sera rude, mon ex conjoint étant convaincu de ne rien avoir à me verser.

Par **Marion2**, le **17/05/2008 à 19:25**

Le JAF fixera le montant de la pension alimentaire et je vous conseille (devant l'attitude du père) d'aller voir un huissier avec le jugement rendu pour demander une saisie sur salaire, et ce, pour ne pas tous les mois, passer votre temps à aller lui réclamer cette pension.  
Bon courage à vous

Par **sandybaby**, le **18/05/2008 à 07:19**

Merci beaucoup,  
Existe-t'il (car c'est ce que prétend le père) un autre moyen pour lui de subvenir aux besoins alimentaires de ses enfants que celui de me verser une pension. A ma connaissance non, mais n'étant pas juriste!!!  
OU existe-t'il un quelconque argument qu'il puisse avancer pour ne pas m'octroyer cette pension

Par **Marion2**, le **18/05/2008 à 12:12**

Il sera dans l'obligation de vous verser une pension alimentaire, n'ayez aucun doute là-dessus.